



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## Stéphane Haussoulier, président du Conseil départemental de la Somme, se félicite des avancées issues de la Conférence des métiers de l'accompagnement social et médico-social

Amiens, le lundi 21 février 2022

***Je représentais l'Assemblée des Départements de France vendredi 18 février à la Conférence des métiers de l'accompagnement social et médico-social organisée à Paris par le Gouvernement. La revalorisation de 183 euros nets mensuels issus du Ségur à l'ensemble des personnels de la filière socio-éducative du secteur privé non lucratif y a notamment été annoncée.***

*Il s'agissait lors de cette réunion de partager avec l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs les constats rencontrés dans le secteur social et médico-social et de tracer les perspectives nécessaires au plan de l'attractivité du secteur, tant au niveau salarial que de reconnaissance plus large.*

*Au titre de l'Assemblée des Départements de France (ADF) où je préside le groupe de travail « Autonomie et Handicap », je suis intervenu lors de la deuxième table ronde intitulée « organiser de nouveaux parcours » avec mes homologues présidents Frédéric Bierry et Stéphane Troussel.*

*Je me félicite des décisions issues de cette Conférence, au premier rang desquelles la revalorisation plus complète et plus rapide des métiers de l'accompagnement avec l'extension des 183 euros nets mensuels qui devrait bénéficier à environ 140 000 salariés dès le mois d'avril 2022.*

*Je tiens à saluer la qualité du travail réalisé avec les membres du Gouvernement, Sophie Cluzel, Brigitte Bourguignon, Elisabeth Borne, Amélie de Montchalin, Jacqueline Gourault, Adrien Taquet, Olivier Véran et Emmanuelle Wargon : il a permis de fixer un cap et une méthode partagée entre l'État, les Départements et les partenaires sociaux. Il concilie de premières avancées rapides et l'engagement d'un travail de fond et dans la durée, en faveur de l'attractivité de ces métiers.*

*L'État et les Départements apporteront dès cette année un financement de 540 millions d'euros, qui sera porté à 720 millions en année pleine. Deux tiers de cette dépense sont assurés par l'État et un tiers par les Départements. La négociation d'une nouvelle convention collective unique qui couvrirait près de 200 000 salariés du secteur privé non lucratif, aujourd'hui hors conventions et qui relève d'accords de branche, reste le préalable à la poursuite de ce travail de fond. Elle conditionne une enveloppe supplémentaire de 500 millions d'euros pour faciliter la mobilité des parcours professionnels, mieux reconnaître les compétences acquises et garantir ces mêmes droits à tous les professionnels.*

*Comme l'ont souligné le Premier Ministre Jean Castex et le président de l'ADF François Sauvadet, le dialogue a été constructif : il faut maintenant le poursuivre, tant les défis sont immenses, notamment sur l'attractivité de ces métiers. Les Départements et l'État doivent travailler ensemble pour y répondre.*

### CONTACT PRESSE

Eloïse Devred - e.devred@somme.fr

03 22 71 81 33 - 06 11 46 81 18

[somme.fr/presse](http://somme.fr/presse)